

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du mercredi 10 novembre 2021 à 19h00**

DELIBERATION N°06/2021 :

Débat d'orientation budgétaire 2022

Date de la séance :

10/11/2021

Date de la convocation :

22/10/2021

Président de la séance :

Monsieur Marc Honoré

en sa qualité de Président du Sax

Etaient présents : 12

Elus : 6

Titulaires : Marc HONORE - François DAZELLE – Katell LANDIER - Fatiha EL YAGOUBI – Grégory SANCHEZ

Suppléants : Céline CHASSIN

Personnalités qualifiées : 6

Titulaires : Stéphanie GAYRAL – Etienne DE BORTOLI – Christine GRENET – Dominique DENOUEL

Suppléants : Jean-Marc BUREAU – Denise GERBIN

Etaient invités : 2

Yannick PARAGE

Aurélié MACADOUX



DELIBERATION N°06/2021 : Débat d'orientation budgétaire 2022

Exposé des motifs :

Un débat d'orientation budgétaire (D. O. B) doit précéder l'examen du budget primitif. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat permet au Conseil d'Administration délibérant de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget primitif et d'être informé de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire

- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022-

Nous préparons l'exercice 2022, dans un contexte plus serein que l'exercice précédent mais toujours avec pour le moment une restriction de la jauge debout à 75%, tant que notre département se situe en zone de circulation élevée du virus, et un protocole à appliquer pour l'accès à notre lieu (pass sanitaire et port du masque en salle et lors des déplacements).

LA SAISON 2020/2021

Le 1er semestre de l'année 2021 a encore été fortement impacté par la crise sanitaire et la refermeture de notre lieu au public lors du 2ème confinement (aucun spectacle en salle du 17 octobre 2020 au 20 juin 2021).

L'activité s'est alors concentrée autour des résidences d'artistes professionnels que nous avons multipliées par 2 en salle puisque nous étions autorisés à accueillir des équipes professionnelles pour des temps de création ou de répétition, sur les actions culturelles en direction des publics jeunes (les ateliers se sont déroulés dans les établissements scolaires) et sur la programmation de quelques formats jeune public, hors nos murs, qui pouvaient s'adapter dans d'autres lieux autorisés à recevoir du jeune public.

LES RESIDENCES PROFESSIONNELLES :

15 résidences sur le 1er semestre 2021 alors que d'habitude c'est 15 sur une année entière

LES ACTIONS CULTURELLES :

2 Résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire en partenariat avec la DRAC Ile-de-France (**SDAT**)

Résidence d'artiste en milieu scolaire avec la Cie Arcosm (3 intervenants)

Ecole élémentaire Louis Juvet (établissement Pilote)

Collège C. Dugast (établissement associé)

94h

Résidence d'artiste en milieu scolaire avec Chloé Lacan, Nicolas Cloche et Jérôme Imard

Au Collège C. Dugast

82h

Au Lycée Louise Weiss (comme établissement associé)

Avec Jérôme Imard

(7h)

6 PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif) en partenariat avec la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle), la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Yvelines) et Grand Paris Seine & Oise.

PACTE avec l'École Ronsard (Chanteloup-Les-Vignes) / Zut des chansons à l'école
PACTE avec le Collège Lurçat / Métamorphoses et transformations / Théâtre d'impro et mise en voix (Rolan Osman)
PACTE avec le Lycée Louise Weiss / Les marionnettes écolo (Christine Pouquet et la Cie Pipa Sol)
PACTE avec l'École élémentaire Célestin Freinet / Conte et oralité (Cie la Cour des Contes)
PACTE avec l'École élémentaire Louis Juvet / Faire le cirque à l'école (Cie Kor)
PACTE avec l'École élémentaire Blaise Pascal à Poissy / Le Carnaval des animaux (Ensemble Almaviva)

161h au total

2 Fabriques à Musique - Dispositif soutenu et initié par la SACEM

FABRIQUES A MUSIQUE AVEC SERENA FISSEAU ET AIMEE DE LA SALLE
Ecole élémentaire Irène Joliot Curie – Achères

24h

FABRIQUE A MUSIQUE AVEC JACKSON TELEMAQUE
Ecole élémentaire Paul Langevin – Achères

18h

3 ateliers sur le temps périscolaire (Maisons de quartier Jules Verne et Jacques Prévert)

Stage fabrication de masques – Cie Pipa Sol
Initiation à la marionnette – Cie Pipa Sol
Atelier percussions brésiliennes – Ensemble Almaviva
134h d'ateliers réparties sur 3 intervenants



LES SPECTACLES JEUNE PUBLIC PROGRAMMES A L'EXTERIEUR :

Tohu-va-Bohu, au commencement

Les 25 et 26 janvier 2021 à 10h15 et 14h00 (4 scolaires)
Au CRC (dans l'auditorium)

Black Boy d'après Richard Wright (concert dessiné)

Les 8 et 9 mars 2021 au Lycée Louise Weiss (2 scolaires)
Les 11 et 12 mars 2021 au Centre de loisirs Jacques Tati (3 scolaires)

Les Kaila Sisters

Le 7 mai 2021
au Centre de loisirs Jacques Tati (3 scolaires)

Nous avons donc passé encore beaucoup de temps à annuler et reprogrammer dans l'espoir d'une reprise rapide mais en vain.

Il a fallu attendre le mois de juin pour une reprise contrôlée et restreinte en salle en jauge assise.

Nous avons mis cette période à profit pour réfléchir à une nouvelle offre tarifaire en billetterie, pour changer de prestataire en billetterie, et pour redessiner les contours et les contenus de notre site WEB (en cours de finalisation).

LA SAISON 2021/2022

La nouvelle saison du Sax 2021/2022 s'est construite avec des reports et des nouveautés et de nouveaux partenariats (comme l'Estival - festival de chanson francophone) en veillant toujours à maintenir l'équilibre subtil et fragile entre le soutien aux pratiques artistiques et culturelles locales et l'aide à la diffusion et à la création des artistes professionnels de tous horizons, à privilégier les interactions entre Le Sax et les acteurs éducatifs et culturels du territoire, à sortir de nos murs pour rayonner, pour surprendre et étonner, pour donner envie au public de nous rejoindre après ces deux saisons sans spectacles.

Le dossier de demande d'appellation Scène d'Intérêt national a été envoyé à la DRAC Ile-de-France pour un premier retour avant le dépôt officiel qui se fera courant novembre. Cette appellation est attribuée à des structures de création et de diffusion soutenues par le ministère de la Culture en raison de leur action en faveur de la création artistique, du développement de la participation à la vie culturelle, de l'aménagement et de la diversité artistique et culturelle d'un territoire.

La mention **Art, enfance, jeunesse** à laquelle Le Sax prétend viendra confirmer son engagement depuis plus de 20 ans autour de la création jeune public par :

- Le volume significatif de sa programmation jeune public, dans et hors les murs,
- Le volume important des actions culturelles développées à travers différents partenariats à destination des enfants et des jeunes sur le temps scolaire (maternelle, élémentaire, collège, lycée) et hors temps scolaire,
- Une place importante donnée aux artistes oeuvrant dans le domaine du jeune public, à travers des temps de résidences de création, de rencontres...

D'ailleurs, la programmation jeune public de la saison 2021/2022 fera honneur à cette appellation par sa diversité, son rayonnement et son impact jeune public, de la crèche au lycée (*voir document en annexe*)

Du côté de la programmation tout public, nous retrouverons des concerts, des temps forts métissés sur des week-end, des formats récurrents comme la carte blanche (Les Youpi sessions d'Oldelaf) et les soirées autour de l'improvisation (Catch d'impro), de l'humour (Roukiata Ouedraogo) et bien sûr les festivals **Ultrazik** (autour des musiques outre-mer) et les **Happy Parvis**, une invitation à fêter l'été en musique et en famille
Et bien sûr, les 30 ans du Sax, le 25 juin 2022 (*voir document en annexe*).

DES RESSOURCES FINANCIERES CROISEES

La forme EPIC, adoptée par Le Sax, place la collectivité de la Ville d'Achères au tout premier rang de ses partenaires financiers. Mais l'équilibre budgétaire du Sax est obtenu par un croisement et une diversification des ressources financières.

Croisements et diversifications qui sont exposés dans le budget voté, ici, chaque fin d'année. Le Sax est globalement financé sous le régime de conventions annuelles (Ville, GPS&O, Département des Yvelines et DRAC Ile-de-France).

La Région avait conclu, il y a quelques années déjà, avec le Sax une convention au titre de La Permanence Artistique et Culturelle. Ce conventionnement triennal est devenu quadriennal en 2020. Le dossier de renouvellement de ce dispositif sera à déposer en juillet 2023.

Enfin, le Sax s'efforce de diversifier ses ressources en développant les recettes propres (billetterie, location des studios, prestations et parts des producteurs lors des actions en coréalisation avec des acteurs du territoire), le mécénat local et les apports en nature...

Le budget 2021 est en finalisation d'exécution.

Les subventions versées s'élèvent à 843 350 € (pour 893 891 € HT inscrits au budget primitif 2021).

- baisse de la SACEM : 8 000 € au lieu de 24 000 € (pas d'aide au festival puisque les pépites sonores n'ont pas eu lieu, une aide sur l'action culturelle au lieu de 2 (1 Fabrique à musique)
- baisse de GPSEO : 19 950 € au lieu de 31 950 €
- baisse du département : 8 000 € au lieu de 10 000 €
- rien du centre national de la Musique mais exonération de la taxe sur les spectacles sur ce dernier semestre.

La DRAC IDF nous a alloué pour cette année aussi une subvention complémentaire de 30 000 € HT subordonnée au dépôt de la demande de l'appellation «**scène conventionnée d'intérêt national – mention art – enfance – jeunesse – musiques actuelles**» à laquelle le Sax est éligible.

Pour rappel, l'obtention de cette appellation nous garantira un conventionnement pluriannuel qui sera de nature à stabiliser la participation de la DRAC Ile-de-France au budget du Sax, à hauteur de 80 000 € HT au lieu de 50 000 € HT actuellement.

Le dossier est en cours d'instruction auprès de la DRAC Ile-de-France.

La DRAC IDF nous a aussi versé une aide économique exceptionnelle de 10 000 € pour l'exercice 2021.

Le mécénat, quant à lui, est en baisse. 15 000 € sur l'année 2021 au lieu de 35 000 € les années précédentes.

GSM se désengage pour 2022 après un partenariat de 6 ans. Pour 2021, leur mécénat est maintenu mais à hauteur de 10 000 € au lieu de 30 000 € inscrits au budget primitif.

Les ressources propres de billetterie et de location des studios de répétition ont été nulles sur le 1er semestre 2021.

Les prévisions sur le 2ème semestre 2021 sont en bonne voie et l'objectif sera atteint voire dépassé si la situation continue à évoluer favorablement.

Prévisionnel billetterie 2ème semestre 2021 : 38 000 € HT

Réalisé au 26/10/2021 = 32 270 € HT

Prévisionnel studio 2ème semestre 2021 : 4 000 € HT

Réalisé au 26/10/2021 = 2175 € HT



LE BUDGET PRIMITIF 2022

I / LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES PRINCIPALES SERONT LES SUIVANTES

- **LA VILLE D'ACHÈRES**

Fonctionnement : La Ville restera le principal financeur de l'équipement avec une subvention sollicitée de **641 000 € HT** (transfert de charges pour le nettoyage des locaux compris).

Investissement : Le Sax n'a pas demandé de subvention d'investissement en 2021 à la ville. Une demande de subvention d'investissement sera demandée en 2022 à hauteur des années précédentes (rappel du montant des années précédentes 49 896 euros HT).

- **LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE**

La contribution de GPSEO ne devrait pas évoluer pour 2022.

Nous avons assisté au 7ème RDV de la Culture organisé par GPSEO, le 21 octobre dernier pour une présentation des nouveaux dispositifs d'aide.

3 nouveaux dispositifs sont mis en ligne pour 2022 avec un plafond de subvention de 30% du budget total)

- Aide à la création
- Aide aux festivals et aux événements artistiques et culturels
- Aide aux projets de médiation et de développement des publics

Deux appels à projets seront mis en ligne en 2022.

- Parcours création (résidence mutualisée)
- Soutien à l'implantation de lieux culturels innovants (tiers-lieu / friche...)

Nous allons déposer sur le dispositif "Aide aux festivals et aux événements artistiques et culturels", en mettant en avant le Festival jeune public Les pépites Sonores et son rayonnement territorial.

Nous solliciterons aussi une subvention politique de la Ville pour financer le développement des pratiques artistiques des jeunes dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville.

- **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES**

Il sera sollicité sur de nouveaux axes, puisqu'il y a eu une refonte totale de leurs dispositifs de financement suite aux élections de mai dernier mais nous attendons qu'ils nous soient présentés.

Le contact a été pris avec le département à ce sujet.

- **LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

Elle continuera à apporter son soutien à travers la convention pluriannuelle de « permanence artistique et culturelle ». Le soutien actuel est de 65 000 € HT.



Le renouvellement de ce dispositif aura lieu en juillet 2023.

Le Dispositif Education Artistique et culturelle dans les lycées et CFA auprès de la Région Ile-de-France a été sollicité pour 2022 pour le projet : Regards sur soi, les autres, le monde en lien avec le lycée Louise Weiss et trois spectacles présentés sur le plateau du SAX, au cours de la saison 2021/2022, **Narcisse** de la Cie Arcal, **CØDA** de la Cie E.V.E.R et **Fred Pallem et le Sacre du Tympan racontent les Fables de La Fontaine**,

Il a obtenu un financement de 8000 € HT. Le projet s'adresse à des élèves issus de filières générale, technologique et professionnelle et s'articule sous la forme d'un parcours artistique et culturel autour du thème des regards que l'on porte sur soi-même, sur l'autre et sur le monde.

Au total : 84h d'interventions seront menées par 5 intervenants en lien avec 4 spectacles 230 élèves assisteront aux spectacles.

- **L'ÉTAT**

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) nous soutiendra à hauteur de 80 000 € HT grâce à l'obtention de l'appellation « **scène conventionnée d'intérêt national – mention art – enfance – jeunesse - musiques actuelles** » (*dossier en cours d'instruction*).

Nous avons déjà la notification d'une subvention supplémentaire de 9 000 € HT pour un projet de Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire en lien avec la création de la Cie du Loup-Ange : **La jeune fille sans mains**, d'après les frères Grimm.

Les élèves, de six classes (allant du CE1 au CM1) de l'école élémentaire Henri Wallon d'Achères, bénéficieront d'ateliers en chant, écriture, mise en jeu théâtral et initiation à la marionnette en tant qu'établissement pilote. Enfin, deux classes de 6^{ème} du collège Jean Lurçat et une classe de 6^{ème} du collège Camille Dugast à Achères bénéficieront d'ateliers en tant qu'établissements associés.

Au total, ce seront 205 élèves qui bénéficieront de 116h d'interventions avec 5 intervenants

- **La SACEM**

La Société Civile qui a diminué sa participation sur 2021 suite à la crise sanitaire pourrait augmenter sensiblement sa contribution en 2022. La demande 2022 sera sur 12 000 € HT avec une demande d'aide à la diffusion, une demande d'aide au Festival et une fabrique à musique.

- **LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE**

Il sera de nouveau sollicité en 2022 sur des aides à la diffusion et aux résidences à hauteur de 22 500 € HT.

- **LES RESSOURCES PROPRES**

En ce qui concerne nos ressources propres, nos estimations sont à hauteur d'une situation normale (80 000 € HT pour les recettes de billetterie / 10 000 € HT pour les recettes studios).

- **MÉCÉNAT ET PARTENARIATS**

Le Sax ne bénéficiera plus du soutien en numéraires de l'entreprise GSM à partir de 2022 qui veut orienter son mécénat vers des entreprises du même secteur d'activités. L'entreprise Auto Marché Mathieu nous soutiendra pour 5000 € HT. L'entreprise informatique Ybis à Poissy poursuivra son soutien en nature avec la mise à disposition d'un photocopieur couleur et des encres et en assurera la maintenance. Une réflexion sera à mener avec la Ville d'Achères pour réfléchir ensemble aux pistes à trouver pour développer cet apport dans les prochaines années.

2 / LES CHARGES

- **LE FONCTIONNEMENT**

Les charges principales du budget restent les charges de personnel liées à l'exploitation technique de l'équipement et à la mise en œuvre des projets, les coûts artistiques de programmation et d'action culturelle ainsi que les frais de communication visant à informer le public.

Pour ce premier semestre, la ligne achats de spectacles et les dépenses qui y sont directement liées ne sont pas impactées par la crise sanitaire. Nous retrouvons notre vitesse de croisière normale.

- **L'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2021 ont toutes été réalisées et l'ensemble des dossiers a été soldé (Ville, Région, Département). De nouvelles demandes pourront être déposées auprès de ces partenaires pour financer les projets d'investissement 2022.

(Prévisionnel des dépenses d'investissement HT : 122 000 .00 €)

Mobilier

Changement des assises de bureau

Accueil public et artistes

Amélioration des loges accueil artistes (changement des canapés)

Changement des vitrines d'affichage extérieur

Equipement spectacle

Remplacement système de retours plateau

Sonorisation cafétéria pour programmer des formes (type cafés concerts)

Complément parc lumière trad 10 PAR64 + accessoires

Complément parc lumière trad 3 PC2k + accessoires

Complément parc lumière trad 5 PC1k + accessoires

Remplacement console son façade + 2 stagebox

Changement des appareils de mesure sonore (nouveau décret)

Studios de répétition

2 stations de musique assistées par ordinateur pour stages et ateliers de MAO
2 amplis guitare à transistors

Bâtiment

Traitement acoustique accueil spectateurs + salle de réunion
Remplacement éclairage de service de fond de salle en led

CONCLUSION

Après ces deux saisons compliquées, le Sax garde le cap et est investi plus que jamais dans ses missions. Nos ambitions culturelles restent fortes - le dépôt du dossier de demande d'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National Art, Enfance, Jeunesse en est la preuve - avec un optimisme raisonnable sur nos capacités à faire financer ces actions d'intérêt général par les différentes collectivités et partenaires publics et privés.

Je vous invite donc à débattre puis à voter ces orientations budgétaires, conformément à la loi.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de voter le débat d'orientation budgétaire 2022 du Sax comme exposé ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité

Vote :	nombre de votants : 11	Unanimité : 11
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 10 novembre 2021

**Pour extrait et conforme,
Le Président de l'EPIC Le Sax**

Monsieur Marc Honoré
Envoi au contrôle de légalité